



**Direction des finances et des achats**  
Sous-direction du budget  
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

**OBJET** : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2022

**2022 DFA 8**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2021 DFA 59-1 et 59-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et de la délibération 2022 DFA 4 adoptée lors du Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 ont été établies à :

- Pour le budget d'investissement
  - ✓ 7 568,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à date) ;
  - ✓ 2 409,4 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Pour le budget de fonctionnement à 9 062,5 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- Le budget d'investissement à
  - ✓ 7 340,5 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans le présent budget supplémentaire (+264,6 M€), des mandatements intervenus depuis la décision modificative n°1 (DM1), et des AP terminées constatées au compte administratif (CA) ;
  - ✓ 2 649,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Le budget de fonctionnement à 9 227,3 M€, en dépenses et en recettes.

Ce budget supplémentaire (BS) intègre les résultats du CA 2021.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘  
⌘

## SOMMAIRE

### **1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – PRESENTATION GENERALE .....**

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2022 .....

SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL .....

SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

### **2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....**

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

SOUS-TITRE I – RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTÉRIEUREMENT .....

SOUS-TITRE II – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS .....

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES .....

SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....

### **3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....**

TITRE I – LES RECETTES .....

TITRE II – LES DÉPENSES.....

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Les projets de délibération)**

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Document budgétaire)**

## 1<sup>ère</sup> Partie : PRESENTATION GENERALE

### Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

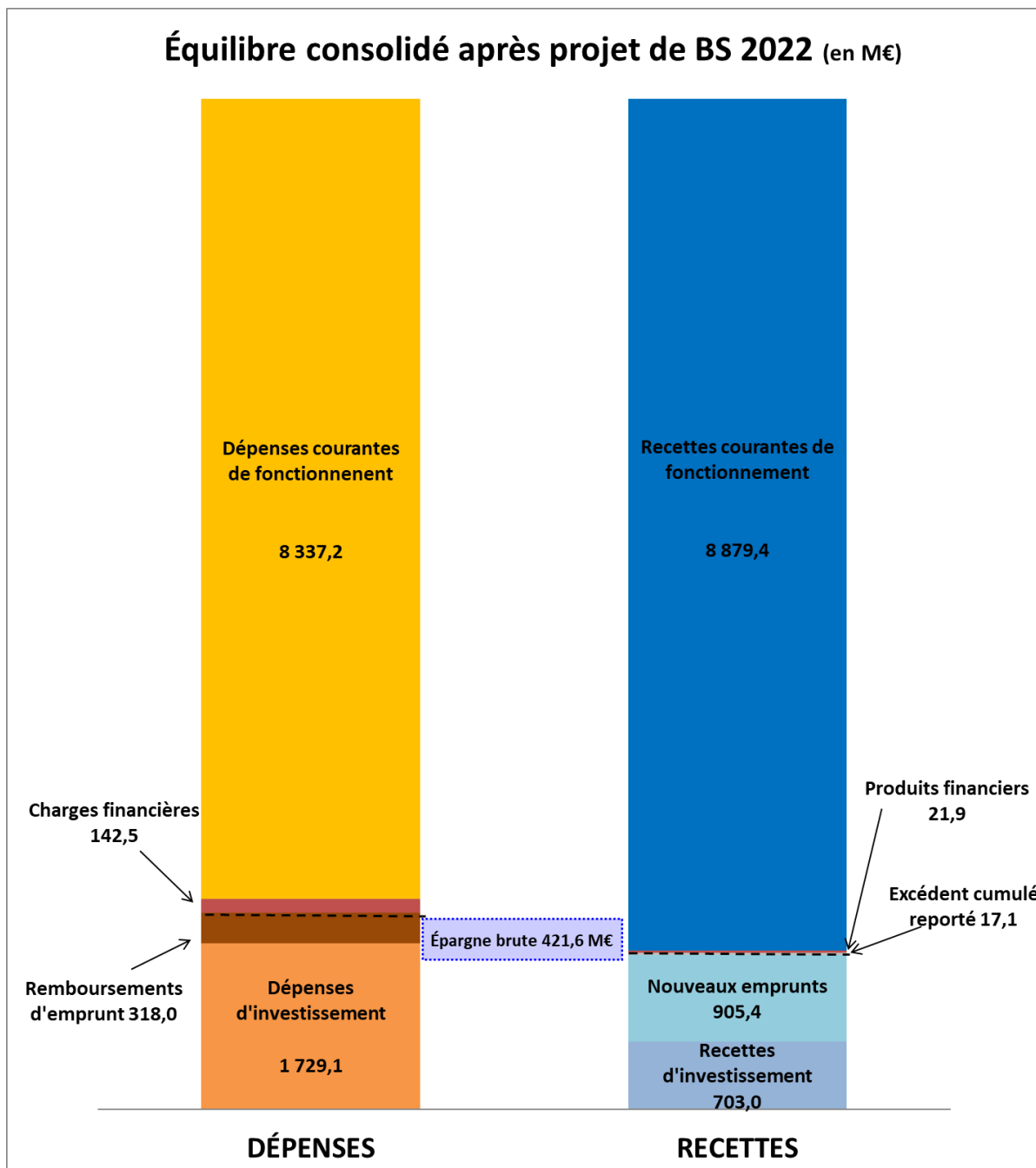
## TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2022

### A/ L'équilibre général du BS 2022

Le présent projet de BS 2022 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après et prévoit des inscriptions techniques.

Ainsi, ce projet prévoit **l'inscription de recettes de fonctionnement complémentaires pour 138,5 M€ et de dépenses de fonctionnement nouvelles à hauteur de 118,1 M€**. L'épargne brute est en hausse de 20,4 M€, ce qui, conjugué à la baisse de l'autofinancement volontaire (-14,6 M€), permet de couvrir la hausse de l'épargne réglementaire (35,0 M€).

**Les recettes d'investissement sont augmentées de 36,8 M€ et les dépenses d'investissement de 74,4 M€**. Compte tenu de ces inscriptions, de la reprise du résultat reporté d'investissement à hauteur de 14,5 M€ et de l'affectation en section d'investissement de l'excédent cumulé de fonctionnement pour 2,6 M€, **l'autorisation d'emprunt n'est pas modifiée**.



#### B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- Les dépenses d'investissement

Les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 74,4 M€.

Ce montant inclut 33,1 M€ de restes à réaliser (RAR) et 62,0 M€ de dépenses nouvelles. En sens inverse, 23,3 M€ sont désinscrits.

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montant
900 - Services généraux	6 316 146,80
901 - Sécurité	177 901,97
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	364 399,17
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 291 133,35
904 - Santé et action sociale	3 035 773,07
9044 - RSA	38 872,84
905 - Aménagement des territoires et habitat	5 947 324,90
906 - Action économique	1 359 882,29
907 - Environnement	1 564 144,30
908 - Transports	3 494 542,09
923 - Dettes et autres opérations financières	1 467 560,00
<b>Total</b>	<b>33 057 680,78</b>

S'y ajoutent des ajustements techniques entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution dont le solde net s'établit à 2,6 M€.

- **Les recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement augmentent de 36,8 M€.** S'y ajoutent la reprise du résultat de la section d'investissement (+14,5 M€), l'affectation de l'excédent du budget de fonctionnement (+2,6 M€) ainsi qu'une diminution de l'autofinancement volontaire (-14,6 M€).

- **Les dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 118,1 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP).**

Cette variation inclut +114,0 M€ de dépenses de gestion nouvelles, +22,8 M€ de crédits de masse salariale et -18,4 M€ correspondant à des économies. Elle tient compte également d'ajustements techniques entre chapitres dont le solde net s'établit à -0,3 M€.

L'augmentation des dépenses de masse salariale tient compte de la revalorisation du salaire minimum intervenue au 1<sup>er</sup> mai 2022 ainsi que de la mise en œuvre à la Ville des mesures du Ségur 3, et vise à anticiper la revalorisation du point d'indice. Elle tient compte en sens inverse du transfert de postes vers le budget du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) au titre de la création des services communs de la direction des solidarités.

À ces inscriptions s'ajoute la diminution de l'autofinancement volontaire (-14,6 M€).

- **Les recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 138,5 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2022.** Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des recettes de fiscalité (91,3 M€) ainsi que des recettes de gestion (44,9 M€).

**L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.**

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements du budget supplémentaire, répartis sur les différentes fonctions, telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

### ▪ Sécurité

Les **dépenses de fonctionnement sur cette fonction** sont ajustées de **+0,3 M€**. Ainsi, l'augmentation de 3,0 M€ de la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police (0,8 M€) et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (2,2 M€) ainsi que l'inscription de 1,0 M€ de restes à réaliser sont compensés par un ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres pour -3,2 M€ et par une baisse de 0,5 M€ des dépenses prévues dans le cadre de la nouvelle convention de défense extérieure contre l'incendie qui bascule une partie des dépenses en section d'investissement.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de 0,9 M€ correspondant à la récupération d'un trop perçu dans le cadre de la précédente convention de défense extérieure contre l'incendie avec Eau de Paris.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de 1,7 M€, correspondant à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+1,5 M€) et à l'inscription des restes à réaliser 2021 (0,2 M€).

### ▪ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont minorées de **5,6 M€** en raison :

- de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (-2,7 M€) ;
- du transfert de crédits dédiés aux dispositifs « Action collégiens » et « Tous au collège » vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », ces dispositifs relevant de l'extra-scolaire (-1,3 M€) ;
- de la prise en compte des économies réalisées principalement sur les classes découvertes et les temps d'activités périscolaires (TAP) en raison d'annulations dues à la crise sanitaire (-3,0 M€) ;
- de l'inscription, en sens inverse, de restes à réaliser (1,4 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont ajustées de +14,4 M€, correspondant à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+14,1 M€) et à l'inscription des restes à réaliser 2021 (0,4 M€).

### ▪ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **6,4 M€**. Cette hausse résulte :

- de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (+4,2 M€) ;
- de la prise en compte d'un transfert de 1,3 M€ en provenance de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » (voir ci-dessus) ;
- de l'inscription de restes à réaliser (0,9 M€) ;
- d'une dépense supplémentaire de 0,3 M€ au titre du dispositif « Nuit Blanche », compensée par une recette de mécénat d'un montant équivalent ;

- d'un transfert en provenance des états spéciaux d'arrondissement pour le dispositif « onze bouge » (+0,1 M€) ;
- de la prise en compte d'économies au titre des subventions au sport de haut niveau (-0,3 M€) et des centres de loisirs (-0,1 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **12,5 M€**. Ce montant inclut 9,3 M€ de recettes supplémentaires au titre des redevances sur les stades. Par ailleurs, sont inscrites de nouvelles recettes issues des bâches publicitaires apposées sur les églises Saint-Pierre-de-Montrouge, Trinité et Madeleine (1,2 M€) ainsi que sur le Théâtre de la Ville (1,8 M€). S'y ajoute une recette de mécénat pour le dispositif « Nuit Blanche » (0,3 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **16,8 M€**, dont 9,3 M€ au titre des restes à réaliser 2021 et 8,3 M€ correspondant à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution. Par ailleurs, 0,7 M€ est transféré vers la fonction « Services généraux » au titre d'une régularisation comptable dans le cadre de la création d'un atelier dédié au cirque et aux arts situé rue Watt (13<sup>ème</sup> arrondissement).

#### ▪ **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **+16,0 M€**.

6,0 M€ supplémentaires sont inscrits au titre du financement des allocations du revenu de solidarité active (RSA) pour prendre en compte notamment leur revalorisation de 1,8 %. S'y ajoutent 5,0 M€ au titre de la subvention au CASVP afin de financer notamment la mise en œuvre des mesures du Ségur 3 et le transfert de postes depuis le budget de la Ville au titre de la création des services communs de la direction des solidarités.

S'y ajoutent l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (+9,2 M€) et l'inscription de restes à réaliser (5,0 M€).

En sens inverse, des économies sont constatées au titre des dépenses d'hébergement des personnes âgées compte tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires (7,9 M€) ainsi qu'au titre des crèches pour tenir compte notamment du calendrier d'ouverture des nouvelles places (1,4 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **9,9 M€**.

Cette évolution correspond à l'inscription de 5,2 M€ de recettes supplémentaires correspondant aux dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, ainsi que de 2,5 M€ au titre de la participation de l'État aux dépenses liées à la lutte contre la tuberculose, et de 2,2 M€ au titre de la prestation de compensation du handicap.

Les **dépenses d'investissement** sont majorées de **0,6 M€**. Ce montant résulte de l'inscription des restes à réaliser 2021 (3,1 M€) et d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (-2,5 M€).

#### ▪ Aménagement des territoires et habitat

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **20,1 M€**, dont 13,4 M€ au titre de l'impact de la hausse du coût de l'énergie sur les dépenses d'éclairage, 5,7 M€ au titre des crédits de masse salariale, 1,6 M€ au titre des restes à réaliser et 0,7 M€ au titre d'un transfert de crédits en provenance des états spéciaux d'arrondissement. En sens inverse, des économies de 1,2 M€ sont réalisées sur les dépenses au titre de l'urbanisme, notamment les subventions aux associations.

Les **dépenses d'investissement** sont rehaussées de **18,7 M€**. Ce montant inclut un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+6,6 M€), la prise en compte de déconsignations ainsi que d'écritures de régularisation comptable au titre d'acquisitions foncières et d'opérations d'aménagement (+6,2 M€ compensés par des recettes d'un montant équivalent sur la fonction « Services généraux ») et l'inscription de restes à réaliser (5,9 M€).

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de **26,2 M€**, dont 13,5 M€ au titre d'une régularisation comptable liée à la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement) et compensée par une dépense d'un montant équivalent sur la fonction « Services généraux », ainsi que 12,7 M€ pour des compléments de prix issus de cessions foncières.

#### ▪ Action économique

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont diminuées de **0,5 M€** résultant :

- de la désinscription de 1,2 M€ en raison de moindres dépenses au titre de diverses subventions et appels à projets ;
- de l'inscription de 0,3 M€ au titre des restes à réaliser ;
- de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (+0,4 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont minorées de **19,9 M€** correspondant principalement à la désinscription de 23,3 M€ en lien avec le rachat de locaux culturels dans le cadre du dispositif « Vital' Quartier 2 » finalement mis en œuvre par l'intermédiaire d'un opérateur de la Ville. Les restes à réaliser 2021 s'établissent à 1,4 M€.

#### ▪ Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **50,0 M€**. Ce montant inclut 32,0 M€ pour faire face à l'augmentation du prix des fluides, ainsi que 13,0 M€ pour couvrir l'abondement de la subvention SYCTOM (4,9 M€), l'augmentation des prix des carburants (6,0 M€) et diverses dépenses liées à la gestion des déchets (2,0 M€). S'y ajoutent l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (+5,5 M€) et l'inscription de restes à réaliser (1,5 M€). En sens inverse, 2,0 M€ d'économies sont constatés correspondant la prise en compte du non-assujettissement à la TVA de la contribution du budget général au budget annexe de l'eau (-1,8 M€) ainsi qu'à une baisse de 0,2 M€ des prévisions d'exécution au titre des subventions.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **30,8 M€** incluant l'augmentation du remboursement par les états spéciaux d'arrondissement des dépenses de fluides relatives aux équipements de proximité (+19,6 M€), la prise en compte des bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)



(+8,3 M€) et l'inscription d'une recette nouvelle de 3,0 M€ versés par l'éco-organisme Alcome au titre de la réduction des mégots dans l'espace public.

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **0,4 M€**. Ce montant résulte de l'inscription de restes à réaliser 2021 (1,6 M€) et d'ajustements techniques entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution (-1,2 M€).

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **5,7 M€**, dont 5,6 M€ au titre de la contribution à Ile-de-France Mobilité (IDFM) et 1,2 M€ au titre de restes à réaliser. En sens inverse, il est tenu compte de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (-1,1 M€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **55,2 M€**. Ce montant inclut 30,0 M€ pour le financement du projet de prolongement du RER « Éole » ainsi que des ajustements techniques entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution (+21,7 M€). 3,5 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser 2021.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

- Les opérations non ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** au titre des opérations non ventilées sont augmentées de **35,9 M€**. Ce montant correspond à un ajustement technique entre chapitres pour permettre notamment le financement de dépenses supplémentaires au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) (+21,5 M€) et du remboursement des acomptes déjà versés par l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (12,9 M€) alors que la Ville de Paris ne devrait pas recevoir de DGF en 2022.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de **78,0 M€**.

Ce montant correspond principalement à l'augmentation du produit attendu au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (+30,4 M€), de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (+16,4 M€), de la taxe d'habitation (+8,5 M€), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) (+4,1 M€) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) (+0,2 M€) compte-tenu des bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux.

Le produit attendu au titre de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensant la réforme de la taxe d'habitation augmente de 7,9 M€, celui de la taxe sur les conventions d'assurances de 3,1 M€ et celui de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) de 1,9 M€.

Les compensations d'exonération de fiscalité directe sont en hausse de 3,2 M€.

Les produits financiers sont en hausse de 2,3 M€.

Les **dépenses d'investissement** diminuent de **7,8 M€**.

Cette inscription correspond principalement à des ajustements techniques entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution, soit -35,8 M€, incluant la désinscription de 55,8 M€ au titre de moindres besoins en participations de la Ville à ses opérateurs et l'inscription de 20,0 M€ pour permettre le versement de provisions sur indemnisation, conformément aux indications du comptable public.

S'y ajoutent :

- 13,5 M€ au titre d'une régularisation comptable liée à la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement) et compensée par une recette d'un montant équivalent sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » ;
- 7,7 M€ au titre de la première échéance de remboursement des avances de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus en 2020 par la Ville de Paris dans le contexte de la crise sanitaire ;
- 4,6 M€ au titre de la régularisation d'un versement de taxe d'aménagement (part communale) compensés en recettes ;
- 1,5 M€ au titre de restes à réaliser 2021 ;
- 0,7 M€ transféré depuis la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » (voir ci-dessus).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **10,6 M€** dont 6,2 M€ correspondent à la prise en compte de déconsignations ainsi que d'écritures de régularisation comptable au titre d'acquisitions foncières et d'opérations d'aménagement, compensés par une dépense d'un montant équivalent sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat », et 4,5 M€ au titre de la régularisation d'un versement de taxe d'aménagement compensés en dépenses.

- o Les opérations ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction dans le cadre des opérations ventilées sont diminuées de **10,2 M€**. Ce montant inclut :

- des ajustements techniques correspondant à la reventilation sur d'autres chapitres de crédits inscrits au BP sous forme de provisions (-36,1 M€) ;
- l'augmentation de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) (+18,7 M€) compte tenu de la hausse du prix des fluides au titre des équipements de proximité (+19,6 M€) et de transferts vers le budget général au titre du dispositif « onze bouge », de Paris plage et des espaces verts (-0,9 M€) ;
- l'ajustement de la répartition entre chapitres des crédits de masse salariale (+4,8 M€) ;
- l'inscription de restes à réaliser (3,2 M€) ;
- la constatation d'une sous-exécution au titre des congés bonifiés en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (-0,9 M€).

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de **6,4 M€**. Cette hausse correspond au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2021 (3,0 M€), à la reprise d'un excédent de l'Association pour la gestion des œuvres sociales des administrations parisiennes (Agospap) (2,0 M€) et à une recette exceptionnelle consécutive à une décision de justice à l'encontre de l'État suite aux déprédations constatées lors des manifestations des gilets jaunes en 2018 et 2019 (1,4 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont diminuées de **5,7 M€**. Ce montant résulte de l'inscription de restes à réaliser (6,3 M€) et d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (-12,0 M€).

## 2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du BP 2022 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2021 et de la DM1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 ont été établies à :

- ✓ 7 568,8 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte de l'exécution à date) ;
- ✓ 2 409,4 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- ✓ +264,6 M€ pour les autorisations de programme ;
- ✓ +239,6 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 7 340,5 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis la DM1 ainsi que des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- ✓ 2 649,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

### TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

#### A/ Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la DM1. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions. La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus du 23 mars 2022 au 10 juin 2022
0	Services généraux	- 1 912 000 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	+ 1 912 000 €
<b>Total général</b>		<b>0 €</b>

Ce virement au profit de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » concerne la restructuration du service de restauration de l'école Mouraud (20<sup>ème</sup> arrondissement) afin d'engager les marchés pour effectuer les travaux fin avril 2022.

#### B/ Nouvelles autorisations de programme

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de

+264,6 M€ en dépenses et +117,7 M€ en recettes.

Fonction	Montant des ajustements BS	
	Dépenses	Recettes
0 - Services généraux	26 457 129,47	102 392 000,00
1 - Sécurité	2 052 000,00	
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	61 226 715,00	
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 426 666,00	
4 - Santé, action sociale et RSA	25 109 838,00	
5 - Aménagement des territoires et habitat	124 305 000,00	15 285 000,00
6 - Actions économique	1 600 000,00	
7 - Environnement	2 425 000,00	
8 - Transports	20 000,00	
<b>Total</b>	<b>264 622 348,47</b>	<b>117 677 000,00</b>

## ▪ Dépenses

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 124,3 M€

91,8 M€ sont ouverts pour les acquisitions avec échéanciers qui correspondent à des écritures équilibrées en recettes et neutralisées en analyse financière.

S'y ajoutent :

- 8,0 M€ pour le réaménagement de la place Felix Eboué (12<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 6,2 M€ pour la prise en compte de déconsignations ainsi que d'écritures de régularisation comptable au titre d'acquisitions foncières et d'opérations d'aménagement, compensés par des recettes d'un montant équivalent sur la fonction « Services généraux » ;
- 6,0 M€ au titre de la création de ramblas sur les boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry (11<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 4,0 M€ également pour l'aménagement de la place de la bataille de Stalingrad (19<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 3,4 M€ pour la rénovation des jardins des Champs-Élysées (8<sup>ème</sup> arrondissement) en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- 2,0 M€ pour le réaménagement de la rue du faubourg Saint-Honoré (8<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 1,5 M€ pour financer des projets d'urbanisme transitoire dans les grands projets de renouvellement urbain (GPRU) ;
- 1,0 M€ pour la rénovation de l'île aux Cygnes (15<sup>ème</sup> arrondissement).

Enfin, 0,1 M€ permet d'abonder les investissements d'intérêt local pour des travaux de requalification du linéaire du marché Berthier (17<sup>ème</sup> arrondissement), financé par redéploiement depuis le budget participatif de l'arrondissement (voir ci-dessus fonction « Services généraux »), et un transfert de 0,1 M€ est proposé au sein des opérations localisées relatives aux espaces verts du 18<sup>ème</sup> arrondissement, depuis la création d'une aire de découverte dans le square des Deux-Nèthes vers le jardin Frédéric-Dard.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 61,2 M€

13,7 M€ sont ouverts pour la création de l'école Erlanger (16<sup>ème</sup> arrondissement), 12,5 M€ pour le remplacement de la cuisine centrale du 18<sup>ème</sup> arrondissement, 10,0 M€ pour la restructuration du collège Elsa Triolet (13<sup>ème</sup> arrondissement), 5,0 M€ pour la rénovation du groupe scolaire de la rue Eugène Reisz (20<sup>ème</sup> arrondissement), 5,0 M€ pour la rénovation de l'école Brancion (15<sup>ème</sup> arrondissement), 5,0 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Romainville (19<sup>ème</sup> arrondissement), 3,8 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Bercy (12<sup>ème</sup> arrondissement), 1,5 M€ pour la rénovation des cuisines des collèges Alviset et Queneau (5<sup>ème</sup> arrondissement) et 0,9 M€ pour l'achèvement de la restructuration du groupe scolaire Mouraud (20<sup>ème</sup> arrondissement).

S'y ajoutent notamment 2,3 M€ au titre de la rénovation et des travaux dans les logements de fonction des écoles et des collèges et 0,8 M€ pour le matériel et le mobilier du 1<sup>er</sup> degré.

SERVICES GÉNÉRAUX..... 26,5 M€

Ce montant inclut notamment :

- 13,5 M€ au titre d'une régularisation comptable liée à la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement) et compensée par une recette d'un montant équivalent sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » ;
- 7,7 M€ au titre de la première échéance de remboursement des avances de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus en 2020 par la Ville de Paris dans le contexte de la crise sanitaire ;
- 4,6 M€ au titre de la régularisation d'un versement de taxe d'aménagement (part communale) compensés en recettes ;
- 0,7 M€ transférés depuis la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » au titre d'une régularisation comptable dans le cadre de la création d'un atelier dédié au cirque et aux arts situé rue Watt (13<sup>ème</sup> arrondissement).

S'y ajoutent des transferts au bénéfice des investissements d'intérêt local des mairies d'arrondissements sur d'autres fonctions (-1,0 M€) qui font suite à l'abandon de certains projets du budget participatif des arrondissements, et notamment : « Des jardins partagés au cœur des logements sociaux » (17<sup>ème</sup> arrondissement) (-0,5 M€), « rue des Epinettes » (17<sup>ème</sup> arrondissement) (-0,3 M€), « La cuisine sur place » (14<sup>ème</sup> arrondissement) (-0,1 M€), « Vers une place de la Porte de Vanves dédiée à la convivialité » (14<sup>ème</sup> arrondissement) (-0,1 M€) et « Des arbres rue Jouffroy d'Abbans » (17<sup>ème</sup> arrondissement) (0,1 M€).

Parallèlement, 0,5 M€ est prévu pour abonder le projet de création d'une salle de tennis dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement et 0,1 M€ est ouvert pour régulariser les inscriptions liées au projet du budget participatif parisien « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ».

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA ..... 25,1 M€

15,0 M€ sont proposés au titre de la mise en accessibilité de la voirie, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Sont également inscrits 4,2 M€ pour la reconstruction de la crèche collective de la rue Préault (19<sup>ème</sup> arrondissement), 1,8 M€ pour la création d'une crèche collective au sein de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>ème</sup> arrondissement), 1,5 M€ pour tenir compte de la hausse du coût

de la restructuration de la crèche collective Prokofiev (16<sup>ème</sup> arrondissement).

S'y ajoutent notamment 0,8 M€ au titre du relogement du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers rue de Tolbiac (13<sup>ème</sup> arrondissement), 0,7 M€ pour des travaux de ravalement de façade sur les espaces parisiens pour l'insertion Championnet (18<sup>ème</sup> arrondissement) et Château-Landon (10<sup>ème</sup> arrondissement) et 0,5 M€ pour des travaux dans la maison d'enfants à caractère social rue Monsieur-le-Prince (6<sup>ème</sup> arrondissement).

Par ailleurs, 0,2 M€ permet d'abonder les investissements d'intérêt local pour des travaux de remise en état de la crèche collective Pisan (17<sup>ème</sup> arrondissement), financé par redéploiement depuis le budget participatif de l'arrondissement (voir ci-dessus fonction « Services généraux »).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 21,4 M€

5,0 M€ sont ouverts pour engager des travaux de rénovation du Musée d'art moderne de la Ville de Paris (16<sup>ème</sup> arrondissement) en matière de climat, de sécurité incendie et pour la création de nouveaux bureaux, 4,0 M€ au titre de la mise en configuration des sites pérennes des Jeux olympiques et paralympiques, 3,2 M€ pour engager des travaux de rénovation du parcours de visite du Musée de la vie romantique (9<sup>ème</sup> arrondissement), 2,3 M€ pour la poursuite de la rénovation du Théâtre de la Ville (4<sup>ème</sup> arrondissement).

1,9 M€ sont prévus pour la restructuration du centre Paris Anim' Louis Lumière (20<sup>ème</sup> arrondissement), 1,5 M€ pour engager la rénovation de la fontaine des Quatre-Saisons (7<sup>ème</sup> arrondissement), 1,4 M€ pour tenir compte de la hausse du coût du marché de la consolidation de l'église Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles (13<sup>ème</sup> arrondissement) et 1,2 M€ pour des compléments de travaux sur le centre sportif Dauvin (18<sup>ème</sup> arrondissement), site d'entraînement des équipes olympiques.

S'y ajoute notamment 0,6 M€ pour les travaux dans les parcs interdépartementaux.

Par ailleurs, 0,1 M€ est redéployé vers les opérations localisées de la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement, financé par redéploiement depuis le budget participatif de l'arrondissement (voir ci-dessus fonction « Services généraux »)

En sens inverse, sont transférés :

- 0,7 M€ vers la fonction « Services généraux » (voir ci-dessus) ;
- 0,1 M€ au sein des investissements localisés du 19<sup>ème</sup> arrondissement, depuis le conservatoire municipal Jacques Ibert, afin de financer des travaux au sein des bibliothèques Hergé et Crimée.

ENVIRONNEMENT ..... 2,4 M€

1,4 M€ est ouvert au titre des centres thermiques et des travaux de performance énergétique afin d'engager une opération de récupération de la chaleur des eaux usées d'équipements publics, rue de la Grange-aux-Belles (10<sup>ème</sup> arrondissement). 1,0 M€ est ouvert au titre de la rénovation de l'atelier de propreté de l'avenue Trudaine (9<sup>ème</sup>).

SÉCURITÉ .....2,1 M€

1,5 M€ est proposé pour le renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville et 0,6 M€ est ouvert au titre du renouvellement des bouches à incendie.

ACTION ÉCONOMIQUE ..... 1,6 M€

1,6 M€ est ouvert au titre de la finance solidaire, dont 0,9 M€ de subvention pour le fonds de prêts d'honneur de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et 0,7 M€ de subvention à l'association Paris initiative entreprendre.

TRANSPORTS .....0,0 M€

0,2 M€ est transféré d'une opération sur la voirie de l'avenue de l'Opéra (9<sup>ème</sup> arrondissement) vers une opération sur la voirie des grands boulevards (9<sup>ème</sup> arrondissement).

▪ **Recettes**

SERVICES GÉNÉRAUX..... 102,4 M€

91,8 M€ sont ouverts pour les acquisitions avec échéanciers qui correspondent à des écritures équilibrées en dépenses et neutralisées en analyse financière.

6,2 M€ sont ouverts pour la prise en compte de déconsignations ainsi que d'écritures de régularisation comptable au titre d'acquisitions foncières et d'opérations d'aménagement, compensés par des dépenses d'un montant équivalent sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » et 4,5 M€ au titre de la régularisation d'un versement de taxe d'aménagement (part communale) compensés en dépenses.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 15,3 M€

15,3 M€ sont ouverts pour la régularisation comptable des opérations financières liées à la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement).

**C/ Situation des autorisations de programme en cours**

À l'issue du BP 2022 adopté en décembre 2021 et de la DM1 adoptée en mars 2022, le stock net a été établi à 7 568,8 M€ en tenant compte de l'exécution à date.

Le CA 2021 adopté en juin 2022 a permis de constater que le stock net au 31 décembre 2021 s'établissait à 5 233,9 M€ en dépenses. Ce montant tient compte de l'exécution arrêtée au 31 décembre 2021 (hors mandatements intervenus sur les premiers mois de 2022) ainsi que des AP terminées constatée au CA.

Avant le vote du budget supplémentaire 2022, le stock net s'élevait donc à 7 075,9 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2021, des mouvements intervenus au BP 2022 et en DM1, ainsi que de l'exécution 2022 à date.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une augmentation du stock net d'AP de 264,6 M€ en dépenses, ce qui le porte à 7 340,5 M€.



Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock brut au 31/12/2021 (a)	CA 2021		Stock net au 31/12/2021 reporté en 2022 (d = a-b-c)	BP 2022 (e)	DM1 2022 (f)	Stock brut 2022 avant BS (g=d+e+f)	Liquidé au 08/06/2022 (h)	Stock net au 08/06/2022 (i=g-h)	BS 2022 (j)	Stock net après BS (k = i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
0	Services Généraux	1 104 308 804,88	278 138 492,92	199 059 756,14	627 110 555,82	479 090 060,00	-19 660 239,47	1 086 540 376,35	67 364 383,37	1 019 175 992,98	26 457 129,47	1 045 633 122,45
1	Sécurité	37 166 528,85	24 739 984,67	219 445,48	12 207 098,70	30 658 000,00	-2 858 886,53	40 006 212,17	11 910 549,92	28 095 662,25	2 052 000,00	30 147 662,25
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	481 616 939,97	130 146 616,21	12 129 053,25	339 341 270,51	151 297 254,00	-48 101 458,98	442 537 065,53	29 489 456,90	413 047 608,63	61 226 715,00	474 274 323,63
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	836 429 693,67	169 784 762,78	84 030 944,63	582 613 986,26	262 834 144,33	-44 856 721,95	800 591 408,64	58 487 175,56	742 104 233,08	21 426 666,00	763 530 899,08
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	224 146 423,36	44 605 542,05	10 657 884,70	168 882 996,61	109 401 906,00	-18 555 018,38	259 729 884,23	12 710 118,44	247 019 765,79	25 109 838,00	272 129 603,79
5	Aménagement des territoires et habitat	3 381 257 242,38	544 180 858,06	83 479 390,09	2 753 596 994,23	962 954 600,60	-29 305 703,09	3 687 245 891,74	147 805 876,36	3 539 440 015,38	124 305 000,00	3 663 745 015,38
6	Action économique	167 838 847,32	38 991 919,13	38 812 537,06	90 034 391,13	88 899 000,00	-12 638 877,57	166 294 513,56	1 801 147,28	164 493 366,28	1 600 000,00	166 093 366,28
7	Environnement	125 340 741,97	59 904 209,68	4 089 438,22	61 347 094,07	127 489 630,00	-5 416 273,49	183 420 450,58	11 710 225,73	171 710 224,85	2 425 000,00	174 135 224,85
8	Transports	777 079 423,27	166 102 836,67	12 222 698,63	598 753 887,97	250 184 799,00	-3 058 179,01	845 880 507,96	95 060 968,11	750 819 539,85	20 000,00	750 839 539,85
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 135 184 645,67</b>	<b>1 456 595 222,17</b>	<b>444 701 148,20</b>	<b>5 233 888 275,30</b>	<b>2 462 809 393,93</b>	<b>-184 451 358,47</b>	<b>7 512 246 310,76</b>	<b>436 339 901,67</b>	<b>7 075 906 409,09</b>	<b>264 622 348,47</b>	<b>7 340 528 757,56</b>

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

## TITRE II - LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 239,6 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>166 128 608,14</b>	<b>118 451 803,15</b>
900 - Services généraux	-5 683 853,20	
901 - Sécurité	1 677 901,97	
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 431 399,17	
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	16 849 211,00	
904 - Santé et action sociale	35 773,07	
9044 - RSA	538 872,84	
905 - Aménagement des territoires et habitat	110 445 176,09	13 500 000,00
906 - Action économique	-19 940 117,71	
907 - Environnement	364 144,30	
908 - Transports	55 234 540,61	
921 - Taxes non affectées	4 600 000,00	4 452 000,00
922 - Dotations et participations	1 000,00	2 559 803,15
923 - Dettes et autres opérations financières	-12 425 440,00	97 940 000,00
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>73 487 927,00</b>	<b>121 219 990,00</b>
925 - Opérations patrimoniales	62 000 000,00	62 000 000,00
926 - Transferts entre sections	11 487 927,00	59 219 990,00
<b>Opérations budgétaires sans réalisation</b>		<b>-55 258,01</b>
951 - Virements de la section de fonctionnement		-14 600 000,00
954 - Produit des cessions d'immobilisations		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		14 544 741,99
<b>Total</b>	<b>239 616 535,14</b>	<b>239 616 535,14</b>

En dépenses, l'inscription de **239,6 M€** inclut :

- 74,4 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 165,2 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et opérations neutralisées) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de **239,6 M€** proposée au budget supplémentaire 2022 résulte des mouvements suivants :

- 36,8 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 202,8 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et opérations neutralisées) décrites ci-après.

### ▪ Opérations neutralisées sur crédits réels

Il s'agit d'opérations équilibrées qui sont inscrites à hauteur de 91,8 M€ en dépenses et en recettes au titre des acquisitions avec échéanciers, notamment dans les ZAC Paul Bourget (13<sup>ème</sup> arrondissement) et la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement).

## ▪ Opérations d'ordre

Les inscriptions de crédits pour ordre représentent 73,5 M€ en dépenses et de 121,2 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement.

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « opérations patrimoniales » (62,0 M€) concernent :

- la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (35,0 M€) ;
- l'intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique, dans le cadre des opérations d'urbanisme (17,0 M€) ;
- la réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et acomptes versés (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) (8,1 M€) ;
- la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés (1,9 M€).

Les dépenses inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » (11,5 M€) concernent les reprises de provisions pour risques, transférées à la section de fonctionnement.

Les recettes inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » (59,2 M€) concernent :

- les dotations aux provisions pour risques, transférées depuis la section de fonctionnement (31,5 M€) ;
- les dotations aux amortissements (15,0 M€) ;
- des compléments de prix au titre de cessions foncières (12,7 M€) traités comme des recettes réelles d'investissement dans la partie 1 du présent rapport (fonction « Aménagement des territoires et habitat »).

## ▪ Autres inscriptions techniques

Trois inscriptions sont réalisées dans le cadre du BS 2022 en recettes d'investissement :

- la reprise du solde d'exécution reporté de la section d'investissement pour 14,5 M€ ;
- l'affectation en section d'investissement du résultat reporté de la section de fonctionnement pour 2,6 M€ ;
- la baisse de l'autofinancement volontaire à hauteur de -14,6 M€.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2022 adopté lors du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 ont été établies à 9 062,5 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 164,7 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 9 227,3 M€ en recettes et en dépenses.

### TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes		
	Budget primitif 2022	Variation BS 2022	Budget 2022 post BS
930 - Services généraux	195 003 210,72	6 414 586,00	201 417 796,72
9305 - Gestion des fonds européens	2 500 000,00		2 500 000,00
931- Sécurité	1 272 500,00	943 668,00	2 216 168,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 567 094,00		81 567 094,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	84 616 546,00	12 524 751,00	97 141 297,00
934 - Santé et action sociale	356 054 138,00	4 700 000,00	360 754 138,00
9343 - APA	18 220 000,00	5 150 000,00	23 370 000,00
9344 - RSA	263 090 009,00		263 090 009,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	62 367 553,00	12 708 000,00	75 075 553,00
936 - Action économique	60 417 350,00		60 417 350,00
937 - Environnement	922 354 361,00	32 774 165,00	955 128 526,00
938 - Transports	492 925 660,00		492 925 660,00
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>2 540 388 421,72</b>	<b>75 215 170,00</b>	<b>2 615 603 591,72</b>
940 - Impositions directes	3 545 457 463,00	59 612 431,00	3 605 069 894,00
941 - Autres impôts et taxes	2 625 179 748,58	12 873 133,00	2 638 052 881,58
942 - Dotations et participations	98 774 330,27	3 241 201,00	102 015 531,27
943 - Opérations financières	19 640 510,00	2 300 000,00	21 940 510,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>6 289 052 051,85</b>	<b>78 026 765,00</b>	<b>6 367 078 816,85</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>8 829 440 473,57</b>	<b>153 241 935,00</b>	<b>8 982 682 408,57</b>
946 - Transferts entre les sections	233 095 000,00	11 487 927,00	244 582 927,00
953 - Virement à la section d'investissement	-	-	-
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>233 095 000,00</b>	<b>11 487 927,00</b>	<b>244 582 927,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 062 535 473,57</b>	<b>164 729 862,00</b>	<b>9 227 265 335,57</b>

En recettes, l'inscription de **164,7 M€** inclut :

- 138,5 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;

- 12,7 M€ de crédits réels équilibrés en dépenses (crédits pour ordre) et neutralisés en analyse financière correspondant à la perception en section de fonctionnement de compléments de prix considérés comme des produits de cession ;
- 2,0 M€ de crédits réels équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière dans le cadre du renouvellement de la concession du réseau « chaleur-froid » ;
- 11,5 M€ de crédits pour ordre correspondant à des reprises sur provisions.

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses				
	Budget primitif 2022	Variation BS 2022			Budget 2022 post BS
		BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2021	Variation BS totale	
930 - Services généraux	847 263 045,60	-13 300 796,35	3 217 914,83	- 10 082 881,52	837 180 164,08
9305 - Gestion des fonds européens	425 071,00	-110 000,00		- 110 000,00	315 071,00
931- Sécurité	413 290 879,00	-719 000,00	983 153,58	264 153,58	413 555 032,58
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	744 304 557,00	-6 994 767,00	1 393 817,45	- 5 600 949,55	738 703 607,45
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	574 642 116,00	5 478 265,00	947 201,63	6 425 466,63	581 067 582,63
934 - Santé et action sociale	1 779 773 858,00	3 220 000,00	4 882 677,95	8 102 677,95	1 787 876 535,95
9343 - APA	132 390 299,00	460 000,00	113 136,01	573 136,01	132 963 435,01
9344 - RSA	445 858 242,00	7 260 000,00	31 785,44	7 291 785,44	453 150 027,44
935 - Aménagement des territoires et habitat	254 188 433,00	18 557 918,00	1 553 772,00	20 111 690,00	274 300 123,00
936 - Action économique	49 048 099,00	-798 237,00	285 900,81	- 512 336,19	48 535 762,81
937 - Environnement	881 414 726,00	50 519 800,00	1 496 049,67	52 015 849,67	933 430 575,67
938 - Transports	640 989 920,00	4 489 421,00	1 239 659,98	5 729 080,98	646 719 000,98
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>6 763 589 245,60</b>	<b>68 062 603,65</b>	<b>16 145 069,35</b>	<b>84 207 673,00</b>	<b>6 847 796 918,60</b>
940 - Impositions directes	1 311 762 873,94	22 971 033,60	-	22 971 034,00	1 334 733 907,94
941 - Autres impôts et taxes	291 586 794,76		-	-	291 586 794,76
942 - Dotations et participations	65 786 817,00	12 901 165,00	-	12 901 165,00	78 687 982,00
943 - Opérations financières	142 511 720,00		-	-	142 511 720,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 010 645,00	30 000,00		30 000,00	3 040 645,00
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-		-	-
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>1 814 658 850,70</b>	<b>35 902 198,60</b>	<b>-</b>	<b>35 902 199,00</b>	<b>1 850 561 049,70</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>8 578 248 096,30</b>	<b>103 964 802,25</b>	<b>16 145 069,35</b>	<b>120 109 872,00</b>	<b>8 698 357 968,30</b>
946 - Transferts entre les sections	469 458 077,90	59 219 990,00	-	59 219 990,00	528 678 067,90
953 - Virement à la section d'investissement	14 829 299,37	-14 600 000,00	-	- 14 600 000,00	229 299,37
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>484 287 377,27</b>	<b>44 619 990,00</b>	<b>-</b>	<b>44 619 990,00</b>	<b>528 907 367,27</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 062 535 473,57</b>	<b>148 584 792,25</b>	<b>16 145 069,35</b>	<b>164 729 862,00</b>	<b>9 227 265 335,57</b>

En dépenses, l'inscription de **164,7 M€** inclut :

- 118,1 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 2,0 M€ de crédits réels équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière dans le cadre du renouvellement de la concession du réseau « chaleur-froid » ;
- 59,2 M€ de crédits pour ordre se décomposant en :
  - o 31,5 M€ au titre de la constitution de provisions pour risques et créances douteuses ;
  - o 15,0 M€ de dotations aux amortissements ;
  - o 12,7 M€ de crédits pour ordre équilibrés en recettes (crédits réels neutralisés en analyse financière) correspondant au transfert en section d'investissement de compléments de prix considérés comme des produits de cession ;
- la diminution de l'autofinancement volontaire (-14,6 M€).